

Animation technique de l'Agence de la Sélection Porcine

Partenariats

Agence de la Sélection Porcine et ses membres : OSP et CIA, FNP, Coop de France ; BDPorc, Ministère de l'Agriculture, FranceAgriMer, INRA.

Financiers

Agence de la Sélection Porcine, France Agrimer sur décision de la Commission Nationale d'Amélioration génétique (CNAG)

Contacts

joel.bidanel@ifip.asso.fr ;
claire.hassenfratz@ifip.asso.fr

VALORISATION

- **Porc par les chiffres** et les chiffres clés de la sélection française
- **Lettres** « Actualité sur l'élevage porcin » de l'IFIP

Groupe de travail sanitaire sélection-multiplication

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'Agence de la Sélection Porcine (ASP), organe de représentation des professionnels de la génétique, est amenée à traiter des dossiers techniques à la demande de ses adhérents ou du Ministère chargé de l'Agriculture.

Depuis 2005, au sein d'une convention de partenariat, l'ASP confie l'animation et/ou la maîtrise d'œuvre de ses travaux à l'IFIP.

La Direction Générale des Politiques Agricole, Agro-alimentaire et des Territoires (DGPAAT) confie à l'ASP l'expertise des agréments zootechniques des Organismes de Sélection Porcine (OSP) :

- conformité aux exigences réglementaires,
- suivi de l'activité des OSP et centres de collecte de sperme (CIA) ;
- mise à disposition des utilisateurs de références.

En parallèle, la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) confie à l'ASP un suivi de l'encadrement sanitaire des élevages de sélection et multiplication.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

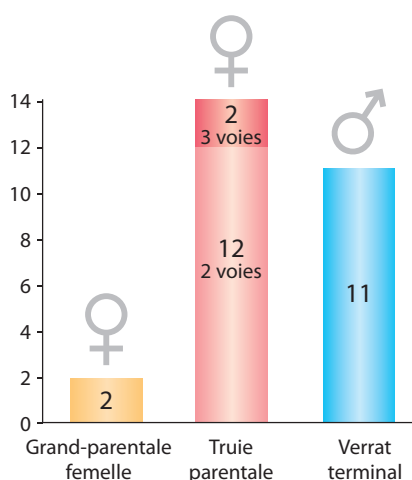
Depuis 2008, les agréments délivrés aux OSP sont devenus renouvelables. Ils sont délivrés pour une durée de 6 ans. Ainsi, la période fin d'année 2013 - début 2014 a été l'occasion d'accompagner les OSP dans leur démarche de renouvellement des dossiers. Si le nombre d'opérateurs reste constant avec 12 OSP ; les profils des races sélectionnées et types génétiques hybrides multipliés ont évolué. Ainsi, les OSP sélectionnant ou conservant des races sollicitent le renouvellement de leur agrément pour 37 populations sélectionnées.

Si le nombre de populations sélectionnées reste constant par rapport à 2012, on enregistre la cessation de 3 populations et à la création de 3 autres.

A l'étage de multiplication, une concentration de l'offre des types génétiques hybrides est marquée avec 25 types génétiques renouvelés sur 31 en 2012 auxquels s'ajoutent 2 nouveaux créés en 2013, soit un total de 27. Il est à noter que plus aucun verrat parental hybride 3 voies n'est multiplié en France. Il demeure 2 hybrides grand-parentaux voie femelle, 14 types de cochettes parentales dont 2 dites « 3 voies » car issues de grand-parentales hybrides, et 11 types de verrats terminaux hybrides.

Les enquêtes annuelles de diffusion de la génétique par l'insémination artificielle ont été menées conjointement par l'IFIP et l'ASP. Elles confirment la forte diffusion de semence issue des verrats de populations sélectionnées en centres, notamment issus de populations de type Piétrain.

Type de Registres zootechniques sollicités dans le cadre des renouvellements d'agrément des OSP



L'IFIP et l'ASP co-animent le groupe de travail sanitaire spécifique au haut de pyramide.

Outre l'action salmonelles mise en place depuis 3 ans, une harmonisation des protocoles de protection des élevages de sélection et de multiplication vis-à-vis du SDRP, ainsi que des centres d'insémination artificielle, a été mise en place. Une démarche similaire avait déjà été engagée vis-à-vis de l'*Actinobacillus Pleuropneumoniae* Porcin. Ces actions d'harmonisation ont conduit à la mise en place d'un Engagement Qualité Sanitaire (action Démarche EQS dans la filière génétique française) auquel tous les adhérents de l'ASP ont adhéré.

L'ASP participe également à la promotion de la génétique française à l'export.

Un plan d'action a été mis en place avec les entreprises de sélection et bénéficie du soutien financier de France Agrimer.

Un groupe de travail sur l'identification des reproducteurs s'est également réuni ; il en résulte une proposition d'évolution de la réglementation permettant d'identifier les reproducteurs à l'aide de boucles auriculaires (jusqu'à dérogatoire) ; cette proposition sera soumise à la commission nationale d'identification en Avril 2014.

Une veille réglementaire est réalisée aux niveaux français et européen ; les textes réglementaires susceptibles d'intéresser les opérateurs génétiques sont mis en ligne sur un serveur spécifique accessible par le site internet de l'ASP.

Un résumé est aussi réalisé et publié dans la lettre trimestrielle de l'IFIP.

